



teaching
sexual
health.ca

8^e année

Activité d'apprentissage

Conséquences de l'exploitation

Résultat d'apprentissage

B-8.7 Déterminer les signes, les méthodes et les conséquences de divers types d'exploitation;
ex. : la négligence, l'exploitation physique, émotionnelle ou sexuelle.

Conséquences de l'exploitation

8^e année



Enseigner la santé sexuelle

L'exploitation peut avoir de graves conséquences tant pour la personne qui cause le préjudice (la personne qui exploite) que pour la personne qui subit le préjudice (la personne exploitée). Ces effets peuvent être juridiques, émotionnels, sociaux, physiques et médicaux. Comprendre les conséquences possibles pour les deux personnes nous aide à comprendre pourquoi l'exploitation n'est jamais acceptable. Il est important d'obtenir de l'aide si vous ou une personne que vous connaissez êtes victime d'exploitation.

1. Travaillez avec une ou un partenaire ou encore en petit groupe pour remplir le tableau ci-dessous.
2. Servez-vous de vos propres idées et, si vous êtes sans réponse, cherchez de l'aide en discutant avec une enseignante, un enseignant, une conseillère, un conseiller ou une autre personne adulte de confiance pour savoir où chercher des sources d'information crédibles.

Type de conséquences	Personne qui exploite (que pourrait-il lui arriver?)	Personne exploitée (que pourrait-il lui arriver?)
légales		



Conséquences de l'exploitation

8^e année



Enseigner la santé sexuelle

Type de conséquences	Personne qui exploite (que pourrait-il lui arriver?)	Personne exploitée (que pourrait-il lui arriver?)
émotionnelles		
sociales		



Conséquences de l'exploitation

8^e année



Enseigner la santé sexuelle

Type de conséquences	Personne qui exploite (que pourrait-il lui arriver?)	Personne exploitée (que pourrait-il lui arriver)?
physiques et médicales		
Pourquoi est-il important de comprendre ce qui arrive à la personne qui cause le préjudice et à la personne qui subit le préjudice?		



Conséquences de l'exploitation

8^e année



Enseigner la santé sexuelle

Réponses possibles

Type de conséquences	Personne qui exploite (que pourrait-il lui arriver?)	Personne exploitée (que pourrait-il lui arriver)?
légales	Accusation d'agression ou de maltraitance; casier judiciaire; procès; possibilité d'emprisonnement; interdiction de voir la personne qui a subi le préjudice.	Peut avoir besoin d'une protection juridique (ordonnance restrictive); peut être impliquée dans le système judiciaire comme témoin. Important : La personne exploitée n'est pas responsable de ce qui s'est passé.
émotionnelles	Sentiment de culpabilité, de honte, de regret, de colère; la personne nie ou blâme les autres.	Peut éprouver de la peur, de la honte, de la culpabilité, de la tristesse, de l'anxiété, de la dépression, une faible estime de soi, un stress post-traumatique. Ces sentiments sont courants après avoir subi un préjudice, mais la responsabilité incombe toujours à la personne qui exploite.
sociales	Perte d'amis et de relations; embarras; atteinte à la réputation; difficultés à obtenir un emploi ou à être digne de confiance.	Isolement; difficulté à faire confiance aux autres; problèmes d'amitié et de relations; sentiment de solitude ou de manque de soutien. La solution n'est pas que la personne exploitée change de comportement, mais que la personne qui exploite cesse de nuire.



Conséquences de l'exploitation

8^e année



Enseigner la santé sexuelle

physiques et médicales	Peut se blesser ou blesser les autres; peut avoir des problèmes de santé liés au stress.	Blessures (ecchymoses, coupures, fractures); problèmes de sommeil; maux de tête ou d'estomac; problèmes de santé à long terme dus au stress ou à un traumatisme. La responsabilité de ces résultats incombe à la personne qui exploite.
Pourquoi est-il important de comprendre ce qui arrive à la personne qui cause le préjudice et à la personne qui subit le préjudice? • L'exploitation a des conséquences tant pour la personne qui subit le préjudice que pour la personne qui cause le préjudice. • La responsabilité de mettre fin à l'exploitation incombe toujours à la personne qui choisit de nuire à autrui. • Les solutions à l'exploitation passent par la prévention, l'arrêt et la responsabilisation de la personne qui exploite, et non par un changement de comportement de la part de la personne exploitée. • Ces connaissances peuvent nous encourager à soutenir les personnes qui subissent des préjudices et à nous opposer à l'exploitation.		



Conséquences de l'exploitation

8^e année



Enseigner la santé sexuelle

© 2025, Primary Care Alberta, Student and Adult Health Promotion and Oral Health



Ce matériel est couvert par une licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas d'œuvre dérivée 4.0 International. Pour consulter une copie de cette licence, voir <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>. Vous pouvez librement copier et distribuer le matériel dans d'autres médias et selon d'autres formats à des fins non commerciales tant que vous mentionnez Primary Care Alberta comme source, que vous n'adaptez pas le matériel et que vous respecter les autres conditions de la licence. Dans le cas où vous modifiez ou transformez le matériel ou créez à partir de celui-ci, vous pouvez distribuer le matériel modifié uniquement en vertu de la même licence ou d'une licence similaire ou compatible. La licence ne s'applique pas aux marques de commerce, logos ou contenu de Primary Care Alberta pour lesquels Primary Care Alberta n'est pas titulaire du droit d'auteur.

Ce matériel est fourni à titre d'information générale uniquement et est mis à disposition « tel quel » et « dans l'état ». Bien que tous les efforts raisonnables aient été déployés pour confirmer l'exactitude des renseignements, Primary Care Alberta ne fait aucune représentation ou garantie, expresse, implicite ou statutaire, quant à l'exactitude, à la fiabilité, à l'intégralité, à l'applicabilité ou à la pertinence à un but particulier de ces renseignements. Ce matériel ne remplace aucunement les conseils d'une personne professionnelle qualifiée de la santé. Primary Care Alberta se décharge expressément de toute responsabilité quant à l'usage de ce document et relativement à toute réclamation, action, demande ou poursuite qui pourrait découler de cet usage.

